CT DREAL



PROFESSION DE FOI

e 6 décembre prochain vous serez appelés à élire vos représentants locaux (Comité Technique), régionaux (CAP régionale d'adjoints administratifs) et nationaux (Comité Technique Ministériel, CAP toutes catégories) pour les 4 années à venir.

Au cours des quatre dernières années, vous avez donné à la CGT mandat pour défendre vos intérêts collectifs et individuels. Au sein de la DREAL vos représentants CGT ont participé à toutes les réunions qui impactent la vie et les conditions de travail des agents. Ils ont porté avec détermination vos revendications et veillé au respect permanent de vos droits.

Le chantier « Action Publique 2022 » initié par le gouvernement, place l'élection professionnelle du 6 décembre 2018 dans un contexte inédit pour la Fonction Publique.

Alors que nos services sont affaiblis et en régression constante, après la RéATE 2, la fusion des régions, la création des métropoles, AP 2022 organise l'asphyxie de l'action publique dans les DREALs. Face à la dégradation toujours plus conséquente des droits et des conditions de travail des agents publics, les représentants du personnel auront à faire face, avec les agents et citoyens, à des réformes d'ampleur qui pourraient conduire à un basculement de société.

Car les intentions du gouvernement sont bien de sabrer les missions, quitte à les livrer aux intérêts privés. Ainsi, les circulaires du 1er Ministre de juillet 2018 organisent l'abandon, la privatisation, l'externalisation, le transfert, la délégation, la liquidation, le regroupement, la mutualisation de missions. **La CGT** dénonce ces processus de désengagement qui conduisent à l'abandon de missions exercés par les services de l'État et plus particulièrement dans les DREALs.

La CGT sera très vigilante sur les situations des services et s'engage à combattre toute « réorganisation» locale, toute mutualisation ou fusion de service supplémentaire. Elle continuera à travailler pour une réelle transparence au sein des DREAL/ZGE ainsi qu'à un dialogue social digne de ce nom. Nous œuvrons à la création d'instances régionales ayant les moyens de travailler au développement des missions, à la protection des agents et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

La CGT rappelle son opposition à toute baisse des effectifs et des moyens, ainsi qu'à la perte (externalisation, privatisation, abandon...) de missions.

La CGT revendique une reconquête de la présence de l'État dont un ministère de l'Écologie efficient avec ses services déconcentrés dont les DREALs. Créer ce processus ambitieux, pour conforter les DREALs dans chaque région doit être une tâche prioritaire du gouvernement.

Cette organisation de nos ministères doit permettre à notre pays de faire face aux défis de l'écologie, de l'énergie, de la biodiversité....

Les personnels sont prêts à s'y engager et y retrouveraient un sens à leur travail.

Dans un tel contexte, les conditions de travail se dégradent jusqu'à la détérioration de la santé et des conditions de vie des agents au et hors travail.

C'est pour cela que la CGT s'oppose à la suppression des CHSCT et propose une extension de leurs champs de compétence, l'octroi des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et la reconnaissance » d'un droit effectif et financé à l'expertise.

La CGT l'affirme : Le service public du XXIe siècle appelle des réponses aux besoins fondamentaux, il doit être un outil au service de l'émancipation humaine et servir une autre logique d'aménagement et de développement ancrée dans les territoires.

Les ministères porteurs des missions doivent en assurer directement la mise en œuvre au moyen de services déconcentrés sur lesquels ils doivent exercer leur autorité, a contrario de la préfectoralisation, de nouvelles fermetures et de regroupements d'entités administratives, du développement des maisons de service au public.

Dans ce sens, la CGT propose notamment :

- L'octroi des financements nécessaire à la mise en adéquation des moyens au regard des missions de service public.
- Un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaire et la titularisation des agents non titulaires.
- La défense et le renforcement du statut général des fonctionnaires, basé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité.
- Une véritable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le maintien des statuts particuliers et le rétablissement de règles de gestion nationales adossées aux missions exercées.
- L'amélioration des déroulés de carrières et des promotions.
- L'augmentation des rémunérations par la revalorisation significative de la valeur du point d'indice et l'abandon des régimes indemnitaires basés sur le mérite individuel comme le RIFSEEP

C'est ensemble qu'il nous faut défendre et construire le service public d'aujourd'hui et de demain.

C'est ensemble qu'il nous faut défendre, reconstruire et conquérir des droits.,,

Le 6 décembre,

pour l'élection du comité technique de ma DREAL pour l'élection de mes représentants en CAP nationale ou locale, en CCP pour l'élection du comité technique de mon ministère : écologie, agriculture, intérieur

